

LE BUDGET DE LA COPROPRIÉTÉ

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Arrêter l'état des dépenses.
- Élaborer le budget prévisionnel de la copropriété.
- Identifier les sommes que le syndic peut exiger des copropriétaires.
- Appliquer les règles de répartition des charges de copropriété.

CONTENU DE LA FORMATION

- Le budget de la copropriété : sommes exigibles, le calcul des provisions, la répartition des charges de copropriété et les règles d'imputation, le compte bancaire séparé, la création d'un fond travaux...
- L'engagement des dépenses : autorisations de dépenses (budget/hors budget), les dépenses soumises à consultation et mise en concurrence préalable, le contrôle des factures dans le processus global du traitement des dépenses...
- Les appels de fonds (charges courantes, travaux) et régularisation annuelle..
- La constitution des annexes 1 à 5.

CONDITIONS DE FORMATION

- Groupe de 10 stagiaires.

PUBLIC CONCERNÉ

- Gestionnaire ou futur gestionnaire de copropriété.

PRÉ-REQUIS

- Connaissances de base en comptabilité.



INTER / INTRA
SUR MESURE



Durée : 2 jours



Prix : 700 € HT

PROCHAINES DATES

2 - 3 Novembre 2021

FORMATEUR

Mélanie, responsable d'agence immobilière, directrice commerciale, créatrice d'agence, formatrice et coach spécialisée. 20 ans d'expérience.

LES NOSCHOOL

Prise en charge de vos démarches administratives pour vous permettre une prise en charge sans souci par votre OPCO.

CONTACT,
MODALITÉS D'INSCRIPTION :



05 56 49 41 33



conseillers@noschool.fr